



Depuis la délibération du 10 décembre 2009 se prononçant en faveur de l'extension de ses compétences, la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne s'est vu transférer la compétence Eau. Les villes de Viry-Chatillon et Grigny ont délibéré par leurs conseils municipaux respectifs les 17 décembre 2009 et 9 février 2010 pour entériner ce transfert. Après les lacs, les rivières, l'assainissement, voilà le cycle de l'eau dans son entier sous la responsabilité des Lacs de l'Essonne. Cela nous permet de renforcer la cohérence globale de notre action en la matière.

La conséquence de ce transfert est le retrait du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) pour la ville de Viry-Chatillon, comme le stipule l'arrêté du Préfet du 16 mars 2010. Pour ne pas interrompre la fourniture d'eau aux usagers, la Communauté d'Agglomération devient dans l'immédiat cliente du SEDIF jusqu'au 31 décembre 2010. Quant à Grigny, la situation ne change pas, la concession qui lie la commune à un prestataire privé dure jusqu'en 2018.

Dans ce cadre et afin de partager un choix éclairé quant au mode de gestion de l'eau à partir de janvier 2011, nous avons mis en place un groupe de travail, rassemblant toutes les sensibilités politiques du territoire, qu'elles composent la majorité ou l'opposition dans les conseils municipaux. Il a pour objectif d'étudier la création d'une régie publique afin de vous permettre de payer l'eau au prix coûtant et de bénéficier d'une tarification différenciée entre les premiers mètres cubes indispensables à la vie et les consommations supplémentaires. Est-il encore normal que ceux qui consomment le plus paient le moins cher en vertu des économies d'échelle, et ce au mépris de l'écologie et de la raréfaction de cette ressource ? Les investissements sont-ils de nature à garantir une eau de qualité et un réseau performant pour supprimer les fuites et le gaspillage ?

Par ailleurs, les enquêtes d'associations de consommateurs ou l'expérience des élus de Viry-Chatillon délégués au SEDIF nous ont permis de faire quelques constats : dans le cadre

d'une délégation de service public à un opérateur privé, le prix est anormalement élevé et la transparence est un vain mot.

Vous le voyez, notre réflexion et notre action sur le sujet de l'eau sont motivées par la seule recherche de l'intérêt général et un souci permanent de transparence, qui nous amènerons à vous donner toutes les informations utiles à chaque étape.

Article tiré de la lettre électronique des Lacs de l'Essonne n°87